



L'accueil dans les clubs

*Fédération française de cyclotourisme
Commission Accueil pour tous*

La convention de pré accueil





SOMMAIRE

- ❖ NOTICE EXPLICATIVE

- ❖ LE PUBLIC CONCERNE

- ❖ LE KIT PRE ACCUEIL

- ❖ MODELE DE CALENDRIER

- ❖ LA FICHE D'INSCRIPTION
A FAIRE REMPLIR ET SIGNER PAR LE PARTICIPANT

- ❖ LA CONVENTION DE PRE ACCUEIL A RETOURNER REMPLIE ET SIGNEE A LA
COMMISSION ACCUEIL POUR TOUS ACCOMPAGNEE DU CALENDRIER DES
SORTIES

- ❖ FICHE DE PRE BILAN A RETOURNER REMPLIE ET SIGNEE A LA COMMISSION
ACCUEIL POUR TOUS DANS LE MOIS QUI SUIT LA FIN DE LA CONVENTION.

Par email : preaccueil@ffct.org



Notice explicative

- ✓ Le club adresse un projet de convention signé au comité départemental accompagné du calendrier des sorties (en un exemplaire, soit par courrier soit par Internet).
- ✓ Le président du codep ou une personne habilitée valide et signe la convention et la transmet accompagnée du calendrier des sorties à la présidente de la commission "Accueil pour tous" (en un exemplaire par Internet) à :
 - ✓ preaccueil@ffct.org,
- ✓ La commission Accueil pour tous vérifie la conformité de la convention.
- ✓ La présidente de la commission, ou une personne habilitée, signe la convention.
- ✓ La commission envoie par Internet la convention signée au siège fédéral, au comité départemental et au club.
- ✓ Le siège fédéral gère l'inscription du calendrier au niveau national assurance option B "pratique encadrée" auprès de l'assureur fédéral. Il envoie le kit « convention pré-accueil » au club.
- ✓ Le club lance son action à la date prévue. Toute modification du calendrier sera soumise à la commission "Accueil pour tous" pour déclaration auprès de l'assureur fédéral.
- ✓ A l'issue de la dernière sortie, le club établit le bilan de la convention, le fait viser par le codep qui le transmet à la commission.
- ✓ La commission valide le bilan, l'enregistre et le transmet au siège fédéral pour paiement de l'aide prévue au club à la première convention signée en 2017.

N.B. En cas de non réponse du comité départemental dans les 30 jours qui suivent l'envoi du projet, le club pourra saisir directement la commission « Accueil pour tous » pour la mise en œuvre de la convention, en justifiant de l'envoi de sa demande au Codep.

IMPORTANT : Les « non licenciés » seront couverts par l'assureur Allianz durant les 10 sorties du calendrier (garantie limitée « petit braquet »). Ensuite, s'ils désirent rouler avec le club, soit en sorties « pré accueil », soit en sorties normales du club, ils devront prendre une licence.

PUBLIC CONCERNE

Quel public et quel encadrement ?

Les hommes, les femmes, bien sûr, mais aussi les familles et les enfants sans oublier les personnes en situation de handicap :

- Les adultes seront encadrés de préférence, par les animateurs ou les initiateurs du club mais peuvent être encadrés par les membres du club ayant une bonne pratique du cyclotourisme.
- Les enfants seront obligatoirement accompagnés par des personnes formées à l'encadrement (animateurs, initiateurs, moniteurs,...)
- Les personnes en situation de handicap :
 - ✓ Les sorties seront adaptées aux participants concernés, handicapés moteurs ou mentaux, en relation avec les éducateurs spécialisés selon la nature du public.
 - ✓ Les sorties devront être encadrées par des accompagnateurs spécialisés possédant les compétences correspondantes à la nature du handicap en plus des accompagnateurs club.

Si la convention de pré accueil a pour objectif de promouvoir le cyclotourisme, favoriser l'arrivée de nouveaux licenciés dans les clubs, permettre à des cyclistes occasionnels de découvrir le cyclotourisme route, VTT ou VTC, en tant que vélo loisirs, pérenniser les nouveaux pratiquants, grâce aux initiatives de certains clubs qui les ont expérimentés, elle peut être le support de différentes actions particulières.

Populations des quartiers défavorisés

Permettre à des jeunes des quartiers de sortir de leur quotidien. Action à faire en partenariat avec le Centre d'action social

Initiation à l'usage de la bicyclette ou vélo école

Dans le cadre de la participation du club à la vie de la cité, la convention de pré accueil permet de proposer un apprentissage à des personnes souhaitant utiliser le vélo comme moyen de déplacement journalier mais ayant des appréhensions quant à la sécurité. Dans ce cas, les sorties seront jumelées avec des formations en salle ou en terrain neutre, sur le code de la route, la mécanique et la sécurité. Les sorties seront encadrées par des "Initiateurs Mobilité à vélo".

Aide au club

Cette aide sera versée au club dès la réception du bilan de la convention de pré accueil qui sera établi dans le mois qui suit la fin des sorties. Ce bilan devra être signé par le président du comité départemental ou un représentant dument habilité. Elle peut être utilisée par le club pour des initiatives d'incitation à la prise de licences.

CNDS

La convention de pré accueil peut être présentée comme action éligible au CNDS pour les clubs remplissant les conditions. Se renseigner auprès de la Direction Départementale des Sports, de la Jeunesse, de l'Education populaire et de la Vie associative.

FORMATION

Si des membres du club ayant une bonne pratique du cyclotourisme peuvent encadrer des sorties composées d'adultes ou d'enfants accompagnés d'un de ses parents ou de son représentant légal, il est fortement recommandé que le club se dote rapidement d'encadrants formés (Animateur, initiateur, moniteur...) Ces encadrants devenant indispensables et obligatoires pour d'autres publics spécifiques.

COMPOSITION D'UN KIT PRE ACCUEIL :

25 revues

10 guides du cyclotouriste

200 dépliants «randonnez à vélo »

20 affichettes pré-accueil

1 affiche pré-accueil

70 plaquettes FFCT

30 « les bons réflexes pour rouler en groupe »

15 fiches « les bons réflexes pour tous »

DOCUMENTS VTT ATTITUDE

En attente : documents sur la santé (en cours de rédaction)

Convention de pré-accueil

Exemple

Rappel : 8 à 10 sorties comprises dans 1 période allant de 2 à 5 mois

EE

Calendrier des sorties

Du.....au.....

N° de Sortie	Dates	Km	Objectif pédagogique	Intérêt touristique
Sortie N°1	05/09/20..	20 km	<i>Maitrise du vélo, déplacement en groupe et révélation sur la possibilité de faire une distance supérieure à quelques kilomètres</i>	<i>Visite d'un moulin au fil de l'eau.</i>
Sortie N° 2	12/09/20..	23 km	<i>Utilisation du dérailleur – Découverte de l'effort en côte.</i>	<i>Découverte de l'art roman avec visite d'une église typique</i>
Sortie N°3	26/09/20..	30 km	<i>Déplacement en groupe et les distances de sécurité.</i>	<i>Visite d'une fromagerie et d'un élevage de chèvre avec dégustation.</i>
Sortie N°4	03/10/20..	33 km	<i>Code de la route et les sanctions applicables aux cyclistes</i>	<i>Halte commentée à un lavoir restauré</i>
Sortie N°5	10/10/20..	35 km	<i>Stationnement d'un groupe en bordure d'une voie de circulation.</i>	<i>Visite d'un moulin à vent encore en fonction.</i>
Sortie N°6	24/10/20..	40 km	<i>Révision de l'utilisation du dérailleur et utilisation du double ou triple plateau.</i>	<i>Halte à un point de vue avec prise de photos souvenirs.</i>
Sortie N°7	07/11/20..	35 km	<i>Nécessité de boire et s'alimenter pendant l'effort.</i>	<i>Visite d'un musée paysan</i>
Sortie N°8	14/11/20..	40 km	<i>Se dévêtir avant d'avoir chaud et se couvrir avant d'avoir froid.</i>	<i>Visite d'un élevage hélicicole avec dégustation de produits locaux</i>
Sortie N°9	21/11/20..	42 km	<i>Equipement vestimentaire.</i>	<i>Visite d'une église romane et d'une église gothique. (à l'occasion d'une des pauses demander aux participants de prévoir l'itinéraire de la dernière sortie)</i>
Sortie N°10	28/11/20..	35 km	<i>Lecture d'une carte routière</i>	<i>Visite d'une asinerie et d'un château Renaissance</i>
Bilan	05/12/20..		<i>Le bilan de l'action sera établi à l'occasion de l'assemblée générale du club et sera suivi d'un apéritif dinatoire auquel seront conviés les conjoints et les enfants des participants.</i>	



SORTIES DECOUVERTE DU CYCLOTOURISME

INSCRIPTION

Sorties du au Club N°.....

Nom du responsable des sorties :

PARTICIPANT

NOM..... Prénom.....

Date Naissance H F -18 ans

Adresse personnelle

C.P..... Ville.....

N° de Téléphone.....

Adresse email..... @.....

Personne à prévenir en cas d'accident :

.....
.....

N° de téléphone.....

Problèmes d'ordre médical éventuels :

.....

Pendant la sortie, je suis assuré(e) par le club.

Je m'engage à OBSERVER le Code de la route en toutes circonstances

Tout jeune de moins de 18 ans sera obligatoirement accompagné

de l'un de ses deux parents ou de son tuteur

Signature (OBLIGATOIRE)

La santé, la sécurité, priorités de la FFCT



Convention de pré-accueil



Entre

Le Comité Départemental de Cyclotourisme de

E Mail

Téléphone :

représenté par son président, et désigné ci après : **LE CODEP**,

d'une part

Et

Le club «

» affilié sous le N .

E Mail

Téléphone :

représenté par son président, et désigné ci après : **LE CLUB**,

Et

La commission « Accueil pour tous » de la Fédération française de cyclotourisme représentée par sa responsable et désignée ci-après par : la commission **Accueil**

d'autre part

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 - Objectifs :

Afin de promouvoir le cyclotourisme, et favoriser l'arrivée de nouveaux licenciés, **LE CLUB** organise entre le _____ et le _____ 20____, une série de sorties club réservées aux non licenciés.

Article 2 - Dispositions propres à chacune des sorties :

- Limiter chaque groupe à quinze participants encadrés par un animateur club, ou des accompagnants expérimentés, habilités par le président du club,
- Respecter une distance d'un kilomètre environ entre chaque groupe afin de ne pas gêner les autres usagers de la route,
- Faire remplir aux participants une fiche d'inscription dûment datée et signée,
- Etablir des parcours compris entre 20 et 50 km pour la route, 5 à 20 km pour le VTT, sans difficultés majeures et à vitesse adaptée au groupe,
- Rappeler impérativement et à chaque sortie les règles du Code de la route, son respect, les règles du comportement des cyclistes en groupe, conseiller le port du casque et le port du gilet réfléchissant si nécessaire,
- Programmer des points d'intérêt culturel, amical ou touristique au cours de la sortie.

Article 3 - Calendrier :

- Le club s'engage à respecter le calendrier des sorties (seules dates couvertes par l'assurance),
- Le kilométrage de l'itinéraire d'une sortie pourra être modifié en plus ou en moins suivant les aptitudes des participants, sans que l'objectif pédagogique et l'intérêt touristique soient altérés,
- Toute modification "Accueil pour tous" pour modification de l'assurance.

Article 4 - Assurances :

- Seuls les clubs assurés par le contrat fédéral pourront bénéficier des conventions de pré accueil,
- Le club souscrit l'assurance fédérale option B, « pratique encadrée » assurant les non licenciés, pour l'ensemble des dates du calendrier,
- En cas d'accident d'un non licencié, le club devra établir les déclarations d'usages et avertir la commission « Accueil pour tous » dans les deux jours qui suivront l'accident.

Article 5 - Bilan

- Le bilan des sorties est établi par le club sur la fiche jointe. Il est signé par le comité départemental qui le transmet à la commission « Accueil pour tous » dans un délai d'un mois après la dernière sortie.

Article 6 - Aides

Rôle du comité départemental :

- Signer la convention et la transmettre à la commission « Accueil pour tous »,
- Participer au bilan final et le communiquer à la Fédération.

Article 7 – Rôle de la Commission « Accueil pour tous » :

- Contrôler la conformité du plan d'action proposé,
- Gérer la demande d'assurance fédérale option A pré-accueil pratique encadrée »,
- Envoyer le kit « convention pré accueil » au club,
- Fournir la documentation nécessaire pour une bonne information des participants téléchargeable sur le site <http://www.ffct.org> – gestion documentaire - convention pré-accueil,
- Faire le bilan annuel des actions mises en œuvre sur le plan national et le communiquer au comité directeur de la Fédération et aux structures.

Article 8 - Clause de nullité :

Le non respect de l'un des articles, ou l'annulation de l'action par le club, entraînera la nullité de la convention, ainsi que l'invalidation de l'assurance. Notification en sera faite à la Fédération française de cyclotourisme.

Fait à

Le.

Je m'engage à proposer la prise de licence aux non licenciés qui ont participé aux 10 sorties du calendrier et qui désirent intégrer les sorties d'une nouvelle convention de pré accueil.

Le président du club
Nom prénom et signature

Le président du
Comité départemental de cyclotourisme
Nom prénom et signature

**CONVENTION A ADRESSER, pour validation, par email à l'adresse suivante :
preaccueil@ffct.org**

Numéro
d'enregistrement

La commission "Accueil pour tous" de la FFCT
Nom prénom et signature

*Assurance option B pratique « encadrée »
souscrite, validée par la commission "
Accueil pour tous" le : 2017*

Année 2017



Convention de pré-accueil

Comité Départemental de :

Club de :N° :

Calendrier des sorties

Du.....au.....

N° de Sortie	Dates	Km	Objectif pédagogique	Intérêt touristique
Sortie N°1				
Sortie N° 2				
Sortie N°3				
Sortie N°4				
Sortie N°5				
Sortie N°6				
Sortie N°7				
Sortie N°8				
Sortie N°9				
Sortie N°10				
Bilan				



Bilan Convention de pré accueil

Nom du Club :
Responsable de la CPA :

N° club :
Téléphone :

Nombre de participants non licenciés ayant fait au moins une sortie ^(*)	Hommes	Femmes	Total
Nouveaux licenciés			
Licenciés possibles ultérieurement			
Modes d'informations du public			
Points positifs			
Points négatifs			
Implication des licenciés du club			
Suggestions :			
Le kit envoyé au club	Est adapté à vos besoins : OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> Si Non, quels sont les documents qu'il vous semble important de rajouter :		

Visa commission Accueil pour tous^()**

Visa du Codep^()**

* : Ne compter qu'une fois les participants non licenciés à plusieurs sorties

** : Nécessaire pour l'obtention de l'aide à la 1^{ère} convention annuelle